



Procédures de prise de licences FFV

- Procédure de saisie de licences
- Procédure de commande de licences
- Date d'Homologation Officielle « DHO » de la licence

Procédure de SAISIE de licences FFV

Je saisis la licence et je mets en ligne

I/ Pièces obligatoires à retrouver dans le cloud pour tout licencié :

- Formulaire de demande de licence FFV 2018-2019
- Certificat médical (valable 3 saisons sportives)
- Photo

II/ Documents supplémentaires à mettre en ligne si :

A) Création de licence :

- Justificatif d'identité (carte d'identité, passeport, ou livret de famille)
- Certificat médical datant de **moins d'un an**

B) Mutation :

- Justificatif d'identité (carte d'identité, passeport, ou livret de famille)

III/ Je valide financièrement la licence auprès de la FFV (VF)

- Je paie le panier par chèque, Carte bleue, ou virement

IV/ Je commande les licences à la ligue ARA (voir procédure doc 2)

Procédure de commande de licences auprès de la ligue Auvergne Rhône Alpes de Volley

Une fois vos licences saisies, il reste la part ligue à payer.

COMMENT ?

1. - Je fais un « imprime écran » de la liste des licenciés du panier ou je l'imprime
2. - Je remplis le formulaire ligue « commande de licences »
3. - Je paie soit par virement soit par chèque.
4. - J'envoie les documents 1+2+3 selon mon bureau de rattachement :

ISERE, SAVOIE, HAUTE SAVOIE, DRÔME, ARDECHE,
ALLIER, CANTAL, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME



- Par mail : secretariat.isere@gmail.com
- Par courrier : Ligue Auvergne Rhône-Alpes de volley, 35 rue Docteur Hermite 38000 GRENOBLE
- Ou directement dans nos bureaux : 35 rue Docteur Hermite 38000 GRENOBLE

RHÔNE, AIN, LOIRE



- Par mail : secretariat.rhone@gmail.com
- Par courrier : Ligue Auvergne Rhône-Alpes de volley, espace Benoit Frachon, 3 Avenue Maurice Thorez 69120 VAULX en VELIN
- Ou directement dans nos bureaux : Espace Benoit Frachon, 3 Avenue Maurice Thorez 69120



Date d'Homologation Officielle « DHO »

- Le licencié peut jouer dès la saisie de sa licence par le club.



La mise en ligne du dossier complet du licencié devra être fait dans les 30 jours suivant le jour de la saisie

- Après ce délai :

Inscription
impossible
sur une
feuille de
match

A J+30 jours :

- La licence est suspendue jusqu'à la mise en ligne des documents manquants

A J+40 jours :

- La licence est annulée jusqu'à la mise en ligne des documents manquants
- Majoration de 6 euros par la FFV pour débloquer la licence